



École du Routier G.C. inc.

2220, rue Louis-Allyson
Trois-Rivières (Québec) G8Z 4P3
Téléphone : (819) 379-9209
Télécopieur : (819) 379-6326
www.ergc.ca

2150, rue André C.-Hamel
Drummondville (Québec) J2C 8B1
Téléphone : (819) 472-9209
Télécopieur : (819) 472-6209
www.ergc.ca

Classe 1 (160 heures)

Formation théorique :

- Code de la sécurité routière et signalisation (8 h)
- Règlement sur les heures de conduite et de travail (8 h)
- Vérification avant départ (4 h)
- Règlement sur les normes charges et dimensions (10 h)
- Transport de marchandises dangereuses (4 h)
- Économie d'énergie (4 h)
- Rouage d'entraînement + différentiel + transmission (8 h)
- Freins pneumatiques (10 h)
- Cartes routières (16 h)
- Charges-poids-volumes, disposés selon les normes (12 h)
- Franchir les frontières (8 h)

92 heures

Formation pratique :

- 3 formations de base (12 h)
- 4 formations de marche arrière (16 h)
- 4 formations de circuit de ville (16 h)
- 2 formations de circuit d'autoroute (8 h)
- 2 formations de circuit de montagne (8 h)
- Circuit préparatoire à la SAAQ (4 h)
- Examen à la SAAQ (2 h)
- Circuit d'évaluation final (2h)

68 heures

Formation pratique optionnelle (chargé) :

- 1 circuit d'autoroute chargé (4h)
- 1 circuit de montagne chargé (4h)

Un crédit d'impôt combiné de 32.53 % est accordé par les gouvernements du Québec et du Canada.

La durée de la formation varie selon la date d'émission du permis probatoire de la SAAQ. La formation théorique a lieu à des journées fixes, temps partiel de jour (à déterminer) et les dates de la formation pratique sont variables (de jour ou de soir) selon la disponibilité de chacun (e).

La formation pratique se déroule avec un nombre maximal de trois (3) élèves par camion. Un délai d'un mois est exigé par la SAAQ entre l'émission du permis probatoire et la passation de l'examen pratique pour les personnes de 25 ans et plus, possédant une classe 2 ou 3 ou ayant 5 ans d'expérience en classe 5 sinon un délai de 3 mois est requis.

Les pré-requis pour la formation sont les suivants:

- Être titulaire d'un permis de classe 5 (automobile depuis au moins 36 mois)
- Un examen médical à fournir à la SAAQ (formulaire disponible à la SAAQ)
- Pas plus de 3 points d'inaptitude (dossier de conduite de la SAAQ)
- Aucune suspension ou révocation permis de conduire au cours des 2 dernières années (accumulation de points ou infraction au Code criminel)

P.S. Le paiement pour les entreprises s'effectue après facturation.

Denis Foucault

Directeur des services éducatifs
et du développement des affaires